

---

Béni Mellal, Le 01/06/2021

## Avis aux doctorants inscrits en sixième année de thèse

Les doctorants inscrits en sixième année de thèse sont invités à déposer, au service du Centre d'Etudes Doctorales (CED), leurs dossiers de demande d'autorisation de soutenance pour examen de validation par la commission des thèses et ceci **avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021**.

Le dossier de demande d'autorisation de soutenance doit contenir les pièces suivantes :

1. demande d'autorisation de soutenance, établit par le doctorant et le directeur de thèse, et adressée à Monsieur le Doyen de la FSTBM, sous couvert du Directeur du CED ;
2. le rapport du (des) Directeur(s) de thèse sur le travail ;
3. Exemplaire du mémoire de thèse ;
4. Un curriculum vitae détaillé montrant principalement la liste des publications et des communications ;
5. Une copie de chaque publication (ou à défaut la lettre de l'acceptation définitive de l'article) et une copie de chaque communication ainsi que les attestations des communications orales et affichées.